

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2014/01/15/2014011041/justel>

---

Dossier numéro : 2014-01-15/10

## Titre

15 JANVIER 2014. - Loi portant dispositions diverses en matière de P.M.E

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 17-03-2020 inclus.

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 03-02-2014 page : 9106

Entrée en vigueur : 13-02-2014

---

## Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition générale

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - Protection de la résidence principale

Art. 2-10

[CHAPITRE 3.](#) - Amélioration SPRL-S

Art. 11-14

[CHAPITRE 4.](#) - Modification de la loi du 22 avril 1999 relative à la discipline professionnelle des experts-comptables et des conseils fiscaux

Art. 15

[CHAPITRE 5.](#) - Modifications de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales

Art. 16-17

[CHAPITRE 6.](#) - Entrée en vigueur

Art. 18

---

## Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition générale

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 78 de la Constitution

[CHAPITRE 2.](#) - Protection de la résidence principale

[Art. 2.](#) A l'article 72, alinéa 1er, de la loi du 25 avril 2007 portant des dispositions diverses (IV) les mots " à titre principal " sont remplacés par les mots " à titre principal, à titre complémentaire ou en qualité d'actif après pension ".